

Assurance-ménage. Elle couvre ce qui vous tient à cœur.



Vos avantages:

- 24h/24 et 365 jours par an: notre **hotline pour sinistres** vous aide à prendre les mesures immédiates nécessaires
- **Conseils juridiques gratuits par téléphone:** première évaluation juridique pour toutes les questions ou situations relevant du droit suisse (pas de consultation de documents)

L'assurance responsabilité civile privée.

L'assurance responsabilité civile privée vous protège ainsi que vos proches et toutes les autres personnes qui vivent dans le même ménage que vous. Elle prend en charge les dommages-intérêts en cas de dommages corporels, matériels et financiers causés involontairement à un tiers par vous ou une personne coassurée. Les coûts provenant de la défense contre des prétentions injustifiées sont également assurés.

L'assurance de l'inventaire du ménage.

L'assurance de l'inventaire du ménage protège vos biens ainsi que ceux des membres de votre famille et des personnes qui vivent dans le même ménage que vous. Elle assure globalement votre mobilier et vos effets personnels contre les risques d'incendie, de dégât d'eau, de vol, de bris de glace et les risques liés aux événements naturels. Cette protection est valable non seulement chez vous, mais aussi hors du domicile dans le monde entier.

L'assurance de bâtiments.

En tant que propriétaire de maison ou d'appartement, vous pouvez être confronté(e) à des dégâts matériels à la suite d'un incendie, d'un dégât d'eau ou d'un événement naturel comme un tremblement de terre. Nous ne vous laissons pas seul(e) face à ces risques. La couverture complète de notre assurance de bâtiments couvre les risques de manière fiable et individualisée en fonction de vos besoins.

Economiser sur les primes:

- 10 % de rabais pour les assurés du Groupe CSS
- 10 % de rabais pour les jeunes
- 3 % ou 5 % de rabais pour contrat pluriannuel

L'absence de sinistre est récompensée:

- Rabais attrayant pour absence de sinistre dans l'assurance de l'inventaire du ménage

Des compléments judicieux

Avec notre assurance de protection juridique privée et circulation, vous vous protégez des conséquences financières d'un litige. Nous vous conseillons avec plaisir.

En tous points personnel:
conseil au 0844 277 888
www.css.ch/menage

Votre portail client sur my.css.ch

Informations et prestations de l'assurance responsabilité civile privée.

Assurance de base.

Risques assurés

- Atteintes à la personne (blessure, atteinte à la santé ou homicide)
- Dommages matériels (destruction, détérioration ou perte d'objets, blessure ou perte d'animaux)
- Dommages pécuniaires (atteinte au patrimoine ou perte de patrimoine à la suite d'un dommage corporel ou matériel assuré)

Sommes d'assurance au choix

- CHF 3 millions
- CHF 5 millions
- CHF 10 millions

Personnes assurées

- Personnes privées
- Membres de la famille
- Personnes qui vivent dans le même ménage (quel que soit leur âge)
- Enfants sans revenu jusqu'à l'âge de 25 ans qui ne vivent pas dans le même ménage
- Propriétaires de maison
- Locataires d'un appartement
- Chef de famille
- Détenteurs d'animaux
- Sportifs
- Etc.

Avantages supplémentaires:

- Couverture d'assurance dans le monde entier
- Rabais pour les propriétaires d'un logement
- Couverture responsabilité civile pour maîtres d'ouvrage
- Couverture responsabilité civile pour cyclistes (vélos et vélos électriques)

Assurances complémentaires.

Conduite de véhicules motorisés appartenant à un tiers

Dommages causés à un véhicule lors de l'utilisation occasionnelle de véhicules à moteurs, de motos et de véhicules de livraison appartenant à un tiers et jusqu'à un poids total de 3,5 tonnes.

Locataires et emprunteurs de chevaux

Dommages dus à un accident, causés à des chevaux empruntés, loués, provisoirement gardés ou montés sur demande ainsi qu'à leurs selles, brides ou leur équipement roulant.

Renonciation en cas de négligence grave

L'assureur renonce à réduire les prestations en cas de négligence grave.

Activité accessoire

La responsabilité civile pour une activité accessoire est assurée pour autant que le revenu ne dépasse pas CHF 18 000 par an.

Exemple de calcul de primes.

Concubinage, client CSS, locataire, somme assurée CHF 5 millions

Prime assurance de base

Somme assurée: CHF 5 millions

Total intermédiaire

./ 10 % de rabais pour les clients CSS

./ 10 % de rabais pour les jeunes (jusqu'à 25 ans révolus)

./ 5 % de rabais pour durée contractuelle (durée contractuelle de 5 ans)

Prime annuelle nette (hors droit de timbre fédéral)

CHF 122.50

CHF 122.50

CHF - 12.20

CHF - 11.10

CHF - 4.90

CHF 94.30

Informations et prestations de l'assurance de l'inventaire du ménage.

Assurance de base.

Incendie

Feu, fumée, foudre, explosions et implosions, chute d'aéronefs et de véhicules spatiaux ou de parties qui s'en détachent, roussissement.

Événements naturels

Avalanches, tempête, grêle, pression de la neige, inondations et hautes eaux, glissement de terrain, chute de pierres et éboulement de rochers.

Vol

Vol avec effraction, détournement et vol simple, actes de vandalisme lors d'effractions, détérioration d'objets même en l'absence de tout vol.

Eau

Eaux de conduite, eaux pluviales, eaux de la fonte des neiges, eaux souterraines et refoulement des eaux d'égout à l'intérieur du bâtiment, lits à eau, aquariums, mazout en provenance d'installations de chauffage ou de citernes.

Tremblements de terre et éruptions volcaniques

Détérioration, destruction ou disparition de l'inventaire du ménage assuré dus à un tremblement de terre ou à une éruption volcanique.

Avantages supplémentaires:

- Rabais pour absence de sinistre attrayant (calcul des années sans sinistre auprès de l'ancienne assurance-ménage)
- Skis, snowboards, vélos, vélos électriques et matériel de sport assurés à la valeur à neuf
- Valeurs pécuniaires jusqu'à CHF 5000
- Renonciation à la quote-part en cas d'effraction et si un système d'alarme était installé
- Dommages aux biens surgelés jusqu'à CHF 1000
- Dommages à l'inventaire du ménage et au bâtiment causés par un vol avec effraction
- Divers frais domestiques, déblaiement et élimination, vitrages de fortune, réduction du sinistre et police/pompier

Assurances complémentaires.

Bris de glace

Vitrages du bâtiment et du mobilier y c. bris sur le mobilier avec surface semblable au verre.

Vol simple à l'extérieur

Jusqu'à 20 % de la somme assurée, max. CHF 10 000 par sinistre.

Assurance Casco ménage

Dommages à l'inventaire du ménage jusqu'à la somme d'assurance contractuelle (uniquement en combinaison avec la couverture complémentaire pour vol simple à l'extérieur).

Augmentation de la somme de couverture pour les bijoux

De CHF 20 000 ou CHF 40 000.

Abus et service de blocage

Pour les cartes de crédit, cartes bancaires ou de compte postal, cartes SIM et cartes-clients jusqu'à CHF 6000.

Exemple de calcul de primes.

Famille avec enfants, client CSS, locataire, somme assurée CHF 120 000

Prime assurance de base

Incendie, événements naturels, vol, dégâts d'eau

CHF 240.50

Prime assurances complémentaires

Bris de verre: vitrage du mobilier, CHF 1000

CHF 15.00

Vol à l'extérieur, CHF 2000

CHF 58.00

Total intermédiaire

./ 10 % de rabais pour les clients CSS*

CHF 313.50

./ 5 % de rabais pour durée contractuelle (durée contractuelle de 5 ans)*

CHF - 28.80

./ 30 % de rabais pour absence de sinistre (absence de sinistre pendant 7 ans)*

CHF - 13.00

CHF - 74.00

Prime annuelle nette (hors droit de timbre fédéral)

CHF 197.70

* La déduction des rabais ne s'applique pas à la part de la prime liée à l'assurance légale contre les dommages dus à des événements naturels.

Informations et prestations de l'assurance de bâtiments.

Assurance de base.

Incendie

Feu, fumée, foudre, explosions et implosions, chute d'aéronefs et de véhicules spatiaux ou de parties qui s'en détachent, roussissement.

Événements naturels

Avalanches, tempête, grêle, pression de la neige, inondations et hautes eaux, glissement de terrain, chute de pierres et éboulement de rochers.

Eau

Eaux de conduite, eaux pluviales, eaux de la fonte des neiges, eaux souterraines et refoulement des eaux d'égout à l'intérieur du bâtiment, lits à eau, aquariums, mazout en provenance d'installations de chauffage ou de citernes.

Tremblements de terre et éruptions volcaniques

Détérioration ou destruction du bâtiment assuré due à un tremblement de terre ou à une éruption volcanique.

Avantages supplémentaires:

- Sécurité de votre placement en capital
- Frais de déblaiement et élimination
- Recherche et dégagement
- Vitrages de fortune et portes provisoires
- Changement de serrures
- Dommages de roussissement

Assurances complémentaires.

- Déblaiement et élimination pour un montant supérieur à CHF 10 000
- Recherche et dégagement pour un montant supérieur à CHF 10 000
- Perte de revenu locatif (incendie/ événements naturels et/ou dégâts d'eau)
- Dégâts causés au bâtiment en cas de vol par effraction

Exemple de calcul de primes.

Famille avec enfants, client CSS, propriétaire, canton de Schwytz, maison individuelle (massif, avec hydrante, sans chauffage au sol / toit plat, valeur du bâtiment: CHF 400 000)

Prime assurance de base	
Incendie et événements naturels	CHF 296.00
Dégâts d'eau	CHF 190.80
Total intermédiaire	CHF 486.80
./ 10% de rabais pour les clients CSS*	CHF – 30.30
./ 5% de rabais pour durée contractuelle (durée contractuelle de 5 ans)*	CHF – 13.60
Prime annuelle nette (hors droit de timbre fédéral)	CHF 442.90

* La déduction des rabais ne s'applique pas à la part de la prime liée à l'assurance légale contre les dommages dus à des événements naturels.